

LE TEMPS

conflit fiscal Mercredi 14 décembre 2011

Le Conseil des Etats aplanit le différend avec les Etats-Unis

Par Willy Boder Berne

Les sénateurs suisses lâchent du lest à propos du conflit fiscal avec les Etats-Unis La méthode dite de «modèle de comportement», qui ouvre la voie aux demandes d'entraide administrative groupées, est acceptée

«Je vous prie de bien vouloir reconnaître le modèle de comportement comme une forme d'identification du client soupçonné de délit fiscal. Nous pouvons discuter sans fin si cela nous fait plaisir ou non, mais là n'est pas la question.» La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a plaidé la voix de la raison pragmatique mardi devant le Conseil des Etats.

La ministre des Finances, qui défend l'interprétation juridique américaine de la convention de double imposition (CDI) de septembre 2009, en voie de ratification outre-Atlantique, a été entendue. Par 27 voix contre 5 et 4 abstentions, la Chambre des cantons a ainsi mis de l'huile dans les rouages des relations avec les autorités américaines au sujet du conflit fiscal. Les députés ouvrent officiellement la voie aux demandes groupées basées sur un «modèle de comportement».

Autrement dit, dans des cas mal définis par la jurisprudence, par exemple l'achat de produits financiers ou de services permettant d'échapper au fisc américain, l'identité du client n'est plus nécessaire pour déclencher une procédure d'entraide administrative fiscale. Il suffit, pour cela, que le «modèle de comportement» soit avéré et que la banque ait participé «notablement» à l'opération. Si le montage de sociétés offshore pour échapper au fisc tombe clairement sous le coup de cette interprétation élargie de la CDI, le flou demeure pour d'autres types de comportements.

Dans un premier temps, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) avait songé à définir un catalogue de «modèles de comportement». Elle y a finalement renoncé, laissant la voie ouverte à différentes interprétations. «Je parie que nous allons à nouveau devoir jouer les pompiers», souligne la députée socialiste bâloise Anita Fetz, qui se demande comment le fisc américain jugera le caractère «notable» de la participation des banques.

Eugen David, ancien président de la CPE-E, avait admis le flou juridique du texte soumis au vote des députés. La seule base d'interprétation repose sur un arrêt du 5 mars 2009 du Tribunal administratif fédéral (TAF) dans le cas UBS. Les demandes groupées avaient alors été admises dans le cadre de l'ancien accord CDI de 1996 couvrant uniquement la fraude fiscale. Le nouvel accord, «réinterprété» par le parlement helvétique en ce moment, ouvrira la voie à l'entraide administrative pour évasion fiscale avec un effet rétroactif fixé à septembre 2009.

En l'absence de deux ténors de ce dossier, Dick Marty (PLR/TI) et Eugen David (PDC/SG), qui ont renoncé à un nouveau mandat sous la Coupole fédérale, le débat mené hier était nettement moins tendu que celui du 21 septembre dernier au cours duquel l'examen du projet avait été suspendu.

Sous réserve d'une approbation du projet le 21 décembre par le Conseil national, Eveline Widmer-Schlumpf pourra aborder avec davantage de sérénité les discussions en cours avec les autorités

américaines pour régler le dossier fiscal. Le Conseil fédéral avait déjà fixé, par voie d'ordonnance le 16 novembre dernier, l'ancrage du principe du «modèle de comportement». Cette ordonnance vise explicitement la CDI de 1996 et avalise la décision du TAF de mars 2009 à ce propos.

«C'est le parlement qui doit faire les lois, pas le Tribunal fédéral», s'indigne le député UDC Hannes Germann, qui estime que le projet conduit «à une énorme insécurité pour la place financière suisse». Ses propositions, visant à ramener le niveau de la CDI avec les Etats-Unis à celui conclu avec certains pays européens, ou à restreindre l'emploi de la procédure dite du modèle de comportement, ont été largement rejetées.

Si le futur semble désormais en voie d'être réglé, ce n'est pas le cas du passé qui devra faire l'objet d'un accord intergouvernemental global au moment où 11 banques, dont Credit Suisse, sont dans le collimateur de la justice américaine pour assistance à fraude fiscale, voire évasion fiscale dès l'automne 2009.

Le Conseil des Etats a aussi avalisé neuf CDI, dans le sens du standard de l'OCDE qui englobe l'évasion fiscale dans le processus d'entraide.

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA